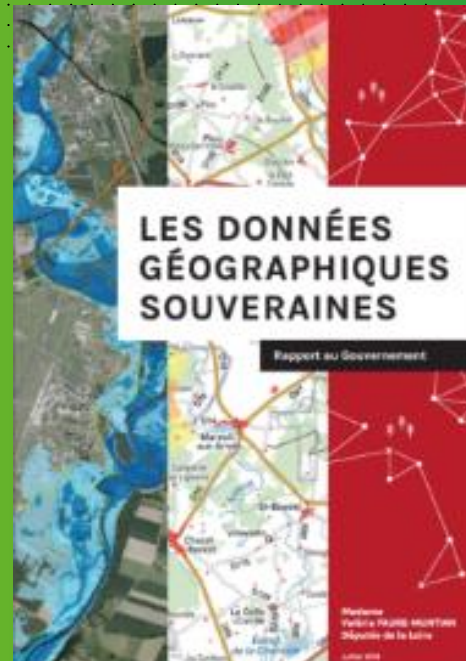


GOVERNANCE OUVERTE ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR LA PRISE EN COMPTE DU RAPPORT SUR LES DONNÉES SOUVERAINES



© IGN

PLAN

Recommandation du rapport sur les données souveraines



Éléments de réflexion proposés par l'IGN pour les prendre en compte

- Meilleure gouvernance de la production
- Le CNIG
- Répartition des rôles
- Relation national / régional
- Financement

RECOMMANDATION DU RAPPORT POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DE LA PRODUCTION

Situation actuelle (page 18 du rapport)

- Plusieurs producteurs de données géographiques au sein de la sphère publique
 - 📍 « agissent de manière autonome »
 - 📍 ne partagent pas de « cadre stratégique commun »
- Besoin de « rationaliser » et « coordonner » les producteurs

Préconisation d'une meilleure gouvernance de la production

- « Facteur d'économie et d'efficience » (page 18 du rapport)
- Permettra de « fixer des objectifs et de piloter l'organisation avec agilité » (p.31)
- « Eclairée par les usages et besoins » (page 31)



MEILLEURE GOUVERNANCE DE LA PRODUCTION

PRINCIPES PROPOSÉS

Ressources limitées pour produire les données géographiques

Optimiser les moyens existants

Etudier ensemble comment optimiser collectivement ces moyens


Action collective plus efficace que actions isolées de chacun

Constat d'un besoin de coordination

Rechercher des **mutualisations** entre producteurs

 Partenariats : synergies, partage de tâches

Besoin d'un dispositif **plus collaboratif** pour l'élaboration des données géographiques

 Collaboratif : entretien en parallèle par différents acteurs sur des bases de données communes & partagées

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LE CNIG

Mission du CNIG - décret n° 2011-127 relatif au CNIG

- 📍 « Éclairer le gouvernement dans le domaine de l'information géographique, notamment pour ce qui concerne la **coordination des contributions** des acteurs concernés et l'amélioration des interfaces entre ces derniers. »
- 📍 « Il prend en compte les **besoins** exprimés et en particulier les besoins des utilisateurs ».

Le CNIG n'a toutefois pas pu jouer pleinement son rôle

(page 31 du rapport)

- Manque « dimension interministérielle »
- « Absence de moyens propres »
- « Absence de vision stratégique d'ensemble »
- « Action pointilliste au gré des groupes de travail thématiques »



RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LE CNIG (SUITE)

Faire jouer au CNIG un rôle effectif de coordination et d'animation des producteurs de données géographiques souveraines (page 32 du rapport)

- « Dialogue plus nourri et coordination plus volontariste dans le cadre du CNIG »

Renforcer le CNIG (page 31 du rapport)

- « Placer le CNIG auprès du Premier ministre »
- « Le secrétariat permanent du CNIG devrait être renforcé »



CNIG : PRINCIPES PROPOSÉS DE RÉFLEXION COLLECTIVE

Partager l'information et les éléments objectifs

- Visions nationales et visions régionales des besoins
- Programmes existants, financés ou prévus, nationaux et régionaux

Rechercher des accords sur les besoins prioritaires

- Unanimité difficile, mais effet d'entraînement

Accord sur un besoin

→ réflexion commune au niveau national
avec tous les acteurs concernés (Etat, régions, collectivités)

- Partage de compétences techniques
- Elaboration commune de spécifications
- Exercices économiques
 - 📍 Coûts des options de produits +- légers, +- précis
 - 📍 Coûts initiaux et coûts de mise à jour
 - 📍 Coûts des scénarios de production mutualisée ou seule
 - 📍 Part que chaque acteur peut prendre

CNIG : RÉPARTITION DES RÔLES PROPOSÉE

Mieux séparer et répartir les rôles

- Expression et définition des **besoins**
- Organisation des moyens pour **répondre** aux besoins

CNIG : déterminer le *quoi* : fédérer les besoins des collectivités territoriales et de l'Etat

- Partager les **besoins**
 - 📍 Rechercher des accords sur les **besoins prioritaires**
 - 📍 Mettre en commun les besoins, trouver des **dénominateurs communs** entre les besoins des acteurs locaux et nationaux
 - 📍 Objectif : produire des données les plus utiles possibles à l'ensemble de la sphère publique
- Définir le **socle commun** répondant aux besoins minimaux communs
 - 📍 Co-construire des standards convenant au plus grand nombre
 - 📍 Objectif : que le plus grand nombre s'aligne sur ces standards

CNIG : RÉPARTITION DES RÔLES PROPOSÉE (suite)

Plateformes régionales

- **Coordination**, production et mutualisation des données géographiques au niveau régional (loi NOTRe)
- **Capacités techniques**
 - 📍 Compétences techniques de haut niveau

IGN : fédérateur technique : étudier, animer et fédérer le *comment*

- Proposer des réponses techniques, en concertation et co-construction avec les autres acteurs
- Mode partenarial, paritaire, collaboratif
- Partage de compétences techniques et de RH
 - 📍 Faire contribuer les compétences de tous les acteurs
 - 📍 Chacun mobilise ses ressources → équipes techniques plus collectives, plus larges

CNIG : élaborer une programmation nationale commune

- Faciliter des accords sur les spécifications et la façon de faire
- Négocier avec les ministères et les collectivités leurs engagements à répondre au *quoi* selon les modalités techniques co-construites
- Elaborer en accord avec eux une programmation commune et leur contributions à cette dernière

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LA RELATION NATIONAL / RÉGIONAL

Structurer un réseau homogène de conseils régionaux de l'information géographique (CRIGs)

- CNIG décliné en CRIGs
- CRIGs : « pendant institutionnel des plateformes régionales » (page 31)
- « Créer dans chaque région une **plateforme unique** d'information géographique, commune à la région et à l'État » (page 32)

Réseau CNIG – CRIGs – plateformes régionales

- « Espace de **dialogue** entre les producteurs de données géographiques souveraines »
- Concevoir en commun des **coopérations** sur des projets déterminés
- S'entendre sur la **répartition de la production** de certaines données géographiques souveraines entre les différents échelons



RELATION NATIONAL / RÉGIONAL

PRINCIPES PROPOSÉS

Objectif : co-construire avec les territoires les décisions du CNIG

- Lien avec les territoires : essentiel
- Libre administration des collectivités
- Eviter un fonctionnement descendant
- Nécessité d'échanges en profondeur
- Mieux entendre les avis des territoires avant les décisions nationales

RELATION NATIONAL / RÉGIONAL

PRINCIPES PROPOSÉS (suite)

Plateformes régionales

- Initiatives régionales de Centres régionaux d'information géographique (CRIGEs)
- Contextes différents d'une région à l'autre
- Infrastructures techniques
- Amorces de conseils régionaux de l'information géographique (CRIGs)
 - 📍 représentation institutionnelle des membres
 - 📍 recueil des besoins



RELATION NATIONAL / RÉGIONAL

PRINCIPES PROPOSÉS (suite)

CRIGs

- Mécanisme de gouvernance régionale
 - 📍 Définition des besoins, débat, construction de compromis et de solutions, programmation commune
- Cas exemplaire de l'Occitanie
 - 📍 Regroupe tous les acteurs régionaux : convergence de la plateforme « Etat » et de la plateforme « collectivités »
 - 📍 Les instances en régions ne sont pas multipliées
 - 📍 La déclinaison du CNIG en CRIG est portée par les plateformes régionales
- Lien CRIGs / CNIG à construire pour permettre un emboîtement entre gouvernance régionale et gouvernance nationale
 - 📍 Les acteurs des territoires devraient être mieux représentés au CNIG
 - 📍 Gouvernance ascendante = gouvernance ouverte ≠ top-down
 - 📍 Réflexion conjointe sur le sens de la gouvernance ascendante / ouverte pour contribuer à la rénovation du CNIG

RELATION NATIONAL / RÉGIONAL RÔLES RESPECTIFS PROPOSÉS

Collectivités territoriales

→ éléments de **besoins**

IGN + collectivités

→ analyses techniques → éléments de **faisabilité**

- Étudier : réaliser quoi, avec qui, quelles capacités de production, dans quelles conditions de coûts et de calendrier
- Organiser et assurer la maîtrise d'œuvre de la production de données

CNIG rénové

- Objectif : aider aux mutualisations d'efforts et à l'**optimisation de la dépense publique**
- Partager les **besoins prioritaires** – maîtrise d'ouvrage
- Statut : acteur neutre, non partie prenante dans les productions de données
- Établir un **programme national**

 Sécurisation juridique des partenaires publics contributeurs à ce programme

SCHÉMA D'ORGANISATION PROPOSÉ

	CNIG & CRIGs	Plateformes régionales (CRIGEs)	IGN
Livrables	Le <i>quoi</i> : Partage des <i>besoins prioritaires</i>	← Éléments de <i>besoins</i>	
Rôle		Contributeurs à l'étude du <i>comment</i> Réponses techniques	Fédérateur technique du <i>comment</i> Réponses techniques
Activité	Partage de compétences techniques	Acteurs pouvant contribuer à la réponse Étudier en concertation le <i>comment</i>	
Livrables		↓ <i>Analyses techniques</i> , capacités de production, éléments de faisabilité	
Activité	Faciliter des <i>accords</i> sur les spécifs et la façon de faire		
Livrables	Programme <i>national</i> Socles communs, standards	→	Optimisation des efforts Sécurisation juridique des contributeurs publics
Activité	Maitrise d'ouvrage	Réaliser Maitrise d'œuvre	Réaliser Maitrise d'œuvre
Statut	Neutre Indépendant des acteurs qui produisent	Partie Libre administration des collectivités	Partie

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES DONNÉES SOUVERAINES

Amélioration de la coordination entre acteurs par des projets d'équipement communs

Financement des données géographiques souveraines par des dispositifs dédiés (page 46 du rapport)

- Contrats de projet État-régions
- Fonds de mutualisation
- Programme d'investissements d'avenir

 Rechercher et innovation



FINANCEMENT DES DONNÉES SOUVERAINES

PRINCIPES PROPOSÉS

Fonds de mutualisation : piste intéressante

Partir du besoin

Chaque acteur contribue au niveau de ses responsabilités et compétences, en mobilisant ses moyens et ses financements

Peut permettre de boucler des tours de table

Pas de paiement entre partenaires, mais échange d'efforts, répartition des prises en charge

Coût plus bas pour chaque acteur que coût d'un projet mené seul

Gagnant - gagnant

CONCLUSION : LES ÉLÉMENTS DU DÉBAT POSÉS PAR LE RAPPORT AU GOUVERNEMENT

- La souveraineté de la puissance publique nécessite l'interopérabilité et la standardisation des données géographiques
- Cette standardisation nécessite une gouvernance ouverte
- Qu'entend-on par gouvernance ouverte ?
- Tous les acteurs concernés par les politiques publiques doivent entrer dans une logique de programmation commune permettant le partage des efforts pour la production des données
- Se mettre d'accord sur le contenu
- Tous les acteurs qui ont des besoins doivent pouvoir s'exprimer
- Réflexion conjointe sur le sens de la gouvernance ascendante / ouverte pour contribuer à la rénovation du CNIG